



(0 4 2 9 0)

Tél. : 04 92 64 07 57

E-mail : mairie.volonne@mairie-volonne.eu

Arrêté municipal N°20-2025
« Mise en place d'un filet anti pigeons »
Portant modification de stationnement

Le MAIRE de la Commune de VOLONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et les articles L.2111-1 et L.2111-14 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.115-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié successivement ;

VU la demande en date du 03 mars 2025 par laquelle Mr BRAVAY Christian, sollicite une modification temporaire de stationnement sur la voie communale « rue de l'Egalité » afin de mettre en place un filet anti pigeons avec sa nacelle, chez Mr ARNAUD Jean-Yves au 7, rue de l'égalité ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus nécessitent le stationnement d'une nacelle dans ladite voie ;

ARRETE :

Article 1

Mr BRAVAY Christian est autorisé à intervenir sur la voie communale « Rue de l'Egalité », du vendredi 07 mars au samedi 8 mars 2025 de 8h00 à 17h00 pour procéder aux travaux suivants : pose d'un filet anti pigeons.

Article 2

Compte tenu de ces travaux, les conditions de stationnement sur la voie communale

« Rue de l'Egalité » sont modifiées pendant la durée des travaux :

- Le stationnement sera interdit devant le numéro 7, Rue de l'Egalité ;

Article 3

L'accès des services de secours et d'incendie devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 4

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 5

Mr BRAVAY Christian est responsable de la mise en place de la signalisation de sa zone de travaux. Mr BRAVAY Christian sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6

Le domaine public devra rester en parfait état de propreté. Mr BRAVAY Christian effectuera en permanence le nettoyage nécessaire de la zone de travaux.

Article 7

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Mr BRAVAY Christian est responsable tant vis-à-vis de la commune de VOLONNE que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux. Mr BRAVAY Christian renonce par avance, inconditionnellement et irrévocablement, à saisir la Commune de VOLONNE de toute réclamation gracieuse et les tribunaux de toute action juridictionnelle tendant à l'indemnisation des dommages de toute nature, y compris les simples troubles de jouissance, occasionnés à ses infrastructures du fait de l'existence ou de l'exploitation du domaine public occupé.

Article 8

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à Mr BRAVAY Christian. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie ou d'intérêt général.

Article 9

Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 10

Le présent arrêté sera notifié à Mr BRAVAY Christian, à Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades (COB) de Gendarmerie de les MEES/CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, au chef de corps du centre de secours de Château-Arnoux-Saint-Auban, publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles sur le territoire de la commune de VOLONNE.

Fait à VOLONNE, le 4 mars 2025



Maire,
Sandrine COSSERAT

Décision exécutoire le 7 mars 2025 (suite à l'affichage en Mairie du présent arrêté ; celui-ci étant exclu des actes administratifs transmissibles au Représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité).

Voies de recours

Le destinataire peut se pourvoir contre cette décision en formant dans les deux mois de sa publication :

- soit un recours gracieux devant le Maire de Volonne ;
- soit un recours juridictionnel devant le tribunal administratif compétent de Marseille



Ménagement Nacelle -



